

ACCIDENT

survenu au planeur immatriculé F-CHGT

Evénement :	perte de contrôle en vent arrière, collision avec le sol.
Causes identifiées :	arrivée à faible hauteur dans le circuit d'aérodrome, décision d'interrompre le circuit d'aérodrome en vent arrière.

Conséquences et dommages :	pilote décédé, aéronef détruit.
Aéronef :	planeur Centrair 101 A "Pégase".
Date et heure :	jeudi 25 avril 2002 à 15 h 30.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Bailleau (28).
Nature du vol :	solo.
Personnes à bord :	pilote stagiaire seul à bord.
Titres et expérience :	- pilote stagiaire, 15 ans, 40 heures de vol en double commande et 8 heures comme pilote stagiaire seul à bord, dont 4 h 40 sur type. - instructeur, 69 ans, VV de 1969, ITV de 1989, 2400 heures de vol.
Conditions météorologiques :	vent 350° / 05 kt, CAVOK.

Circonstances

Après quinze minutes de vol local, le pilote s'intègre dans le circuit et annonce à la radio "en vent arrière, pour la Nord à Bailleau, train sorti". Un témoin au sol, pilote de planeur,

entend le message. Il voit le planeur à une hauteur qu'il estime à environ cent cinquante mètres (pour un tour de piste standard à 230 mètres). Il constate que le train d'atterrissage n'est pas sorti et intervient à la radio pour indiquer au pilote la configuration du planeur. D'autres témoins au sol, également à l'écoute de la fréquence, expliquent que le pilote sort alors le train. Ils entendent peu de temps après "je remets les gaz". Le planeur monte alors en spirale et se retrouve en palier dans le sens de la vent arrière de la piste 18. Le planeur vire par la droite avec une assiette à piquer suivie d'un cabré important puis d'une autorotation rapide. Le planeur effectue un tour complet par la droite et percute le sol.

L'instructeur, seule personne disponible pour l'encadrement, était en vol avec un autre stagiaire lors de l'accident.

Deux jours avant l'événement, lors d'un vol avec le pilote stagiaire accidenté, l'instructeur avait effectué un "raccrochage" en vent arrière.

A la suite de cet événement, le comité directeur et les instructeurs du club ont décidé que :

- Tout pilote souhaitant faire un vol sur la campagne, s'assurera avant de décoller des moyens de dépannage, indiquera le circuit (ou la zone) prévu de son vol, et rendra compte à l'instructeur (ou à un relais) au cours de son vol de sa position et des évolutions qu'il entreprend.

- Pour chaque journée de vol, l'instructeur (ou un pilote expérimenté) de permanence assurera la veille avec la radio de piste...

Ils rappellent pour les atterrissages :

- Tout pilote commençant son circuit d'atterrissage sur le terrain de Bailleau, et sur tout autre aérodrome ou champ vachable, c'est à dire en vent arrière, ne peut l'interrompre et continuer son vol en spiralant pour reprendre de l'altitude.

- Les tentatives de "raccrochage" dans le circuit de piste sont à proscrire et seront sanctionnées."

De plus, la Fédération Française de Vol à Voile rappelle dans un "Flash Formation Sécurité" :

- *Que les vols solo "supervisés" se font sous la responsabilité de l'instructeur et donc des dirigeants.*

Les conditions requises sont incontournables et concernent en particulier :

- la météo du jour,*
- la présence d'encadrement qualifié au starter,*
- la préparation du vol (centrage, radio, briefing du remorqueur, etc...),*
- la dispense de façon exhaustive de la formation préalable.*

- *Que le comportement des instructeurs est souvent imité par les élèves et les jeunes pilotes. En particulier, les tentatives de "raccrochage" dans le circuit de piste lors des vols d'instruction sont à proscrire et à sanctionner lorsqu'elles concernent des pilotes dits "expérimentés".*